



ONUSIDA- Campagne mondiale contre le sida 2002 - 2003 "Stigmatisation et discrimination"

Quelques éléments de réflexion tirés de nos lectures

Pour 2003, la campagne mondiale de lutte contre le sida est toujours axée sur la discrimination et la stigmatisation associées au VIH-Sida.

L'année dernière, l'accent était plus particulièrement mis sur les individus. Cette année, l'objet de la campagne est de cibler les organisations, de les faire réfléchir sur leur propres valeurs et pratiques, en rapport avec la discrimination et la stigmatisation.

- Services de santé, lieux de soin, et professionnels de santé en général
- Organisations religieuses, lieux de culte
- Monde du travail, employeurs, entreprises
- Hommes politiques, parlementaires, gouvernements
- Système judiciaire
- Monde de l'Education, enseignants
- Médias, journalistes
- Prisons
- Administrations, service public
- Assurances, banques
- Accès au logement
- Accès aux traitements pour les pays en voie de développement
- Etc.

"La stigmatisation et la discrimination contribuent à la propagation du VIH/Sida et aux difficultés qui l'accompagnent. Elles accroissent les risques de santé (y compris le risque d'infection à VIH) pour les individus déjà aux prises avec d'autres formes de discriminations ; découragent leur recours au test du VIH et à des soins de santé ; et les privent du soutien et des services sociaux dont ils ont besoin. La stigmatisation et la discrimination favorisent l'isolement des personnes vivant avec le VIH/sida ; compromettent le soutien social ; entraînent une anxiété personnelle et des risques sociaux liés à la divulgation de la séropositivité ; nuisent à la sécurité de logement et d'emploi ; et créent des obstacles dans le continuum des soins de santé." (Réseau juridique canadien VIH/SIDA - Projet de suivi sur le VIH/sida, la stigmatisation et la discrimination – 8 p.)

OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE ONUSIDA : Mettre en évidence les dommages causés par la stigmatisation et la discrimination, principaux obstacles à une prévention et à une prise en charge efficaces, et **encourager les actions.**

La campagne "doit aller au-delà de la documentation ou de l'identification du problème en créant des modèles positifs et en encourageant une action positive" (ONUSIDA - *Campagne mondiale contre le sida 2002-2003 – Cadre conceptuel et base d'action*)

Comment pouvons-nous agir pour faire reculer les attitudes discriminatoires, si préjudiciables à la santé des personnes séropositives et à l'efficacité de la prévention ?

Tous les jours des situations de discrimination sont rencontrées au sein de nos institutions. En voici quelques exemples :

SERVICES DE SANTE :

De nombreuses personnes sont l'objet d'attitudes discriminatoires comme le refus d'assurer des soins de la part des dentistes ou encore la mise en quarantaine de personnes séropositives en milieu hospitalier.

Les services hospitaliers qui prennent en charge régulièrement des personnes séropositives, font preuve en général de compétence et de compassion envers les patients. Dans les services où la situation d'accueillir un séropositif est plus rare, on constate des bris de confidentialité, des attitudes de rejet, allant parfois jusqu'au refus de soin. Ces attitudes sont d'autant plus marquées lorsque la personne appartient à une population vulnérable : toxicomanes, prostitués, SDF, personnes d'origine étrangère.

Utilité de la formation, de l'information et de la sensibilisation du personnel médical
Efficacité de la mise en œuvre de "bonnes pratiques professionnelles"

ORGANISATIONS RELIGIEUSES :

L'idée est largement toujours répandue que le sida est une punition divine, surtout s'il s'agit de toxicomanes et d'homosexuels.

Les discussions autour du sida sont difficiles et souvent évitées dans les groupes religieux.

Favoriser la discussion dans les communautés afin de susciter un changement positif des attitudes et des comportements

Engager une réflexion sur la notion de stigmatisation et ses implications sociales et théologiques.

"En général, face à ceux de leurs membres qui sont séropositifs, les Eglises connaissent mal les implications théologiques et sociales de cette maladie, aussi les discussions sur ce sujet sont-elles difficiles et souvent évitées. Si la communauté ecclésiale était disposée à traiter ouvertement de ces questions, ce pourrait être un puissant moyen de prévention, de prise en charge et de traitement des personnes qui vivent avec le VIH/sida ; plutôt que de les stigmatiser et de les rejeter, les Eglises pourraient reconnaître ces personnes avec compassion telles qu'elles sont, et leur apporter une assistance." (Alliance Œcuménique, Genève)

MONDE DU TRAVAIL :

Révélation de la séropositivité en milieu professionnel, non respect de la confidentialité de cette information par la médecine du travail, attitudes d'exclusion, de harcèlement moral, de la part des supérieurs ou de collègues, licenciements abusifs.

La discrimination est devenue plus subtile et moins explicite. Par exemple, par le passé, un employé pouvait être licencié lorsqu'on apprenait qu'il était séropositif. Aujourd'hui, il peut être licencié "pour d'autres motifs" ou il peut être harcelé au point de quitter son emploi. La peur d'être identifiées comme séropositives, au travail, ou de perdre leur emploi, pousse certaines personnes à ne pas prendre leurs traitements contre le VIH.

Question de l'insertion professionnelle des personnes séropositives : il est souvent très difficile à un séropositif d'accéder à un emploi ou de reprendre une activité. Certains métiers sont considérés comme interdits aux personnes séropositives – dans les secteurs de la restauration, de l'enfance, dans le secteur social ou les métiers de la communication – alors qu'il n'existe aucune contre-indication pour l'exercice de ces métiers.

Les actions d'information et sensibilisation des salariés permettent en général d'améliorer la situation et d'instaurer un meilleur climat dans l'entreprise.

GOVERNEMENTS, HOMMES POLITIQUES, PARLEMENTAIRES

Les citoyens peuvent opportunément rappeler à leurs gouvernants qu'en 2001, dans la déclaration d'engagement sur le VIH/sida, les Etats membres de l'ONU ont pris l'engagement suivant :

D'ici à 2003, promulguer, renforcer ou appliquer, selon qu'il conviendra, des lois, règlements et autres mesures afin d'éliminer toute forme de discrimination contre les personnes atteintes du VIH/sida et les membres des groupes vulnérables, et de veiller à ce qu'ils jouissent pleinement de tous leurs droits et libertés fondamentaux, notamment pour leur assurer l'accès à l'éducation, à l'héritage, à l'emploi, aux soins de santé, aux services sociaux et sanitaires, à la prévention, au soutien et au traitement, à l'information et à la protection juridique, tout en respectant leur intimité et leur confidentialité ; et élaborer des stratégies pour lutter contre la stigmatisation et l'exclusion sociale liées à l'épidémie".
(Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration d'engagement sur le VIH/sida? 26^e session extraordinaire – Point 8 de l'ordre du jour)

ASSURANCES :

Qu'il s'agisse d'assurances liées à un prêt (à la consommation, immobilier ou professionnel) , des mutuelles, des régimes de prévoyance ou des assurance vie/décès, les personnes séropositives se heurtent dans la majorité des cas au refus des compagnies d'assurance ; et ce malgré la signature d'une nouvelle convention, en septembre 2001, entre les associations, les pouvoirs publics et les professionnels de la banque et de l'assurance. Ces derniers ne prennent pas en compte l'allongement de la durée de vie des personnes séropositives permises par les progrès thérapeutiques.

MEDIAS, JOURNALISTES

Ils ont une grande responsabilité dans les représentations qu'ils donnent des personnes séropositives, ou de populations spécifiques (homosexuels, prostitués, usagers de drogue, détenus...)

Les messages qu'ils délivrent sur les risques de contamination, sur la fiabilité des moyens de prévention sont parfois erronés ou sujets à caution.

Ils doivent être prudents dans la manière dont ils abordent certains sujets comme le bareback, ou les reportages dans le milieu gay : tendance à exploiter le côté sulfureux et à flatter les bas instincts des téléspectateurs plutôt qu'à susciter une réflexion. Loin de changer sa vision des choses, le spectateur en sort souvent renforcé dans ses préjugés.

PRISONS

Impossibilité de préserver le secret médical en prison.

Certains détenus refusent tout dépistage ou toute mise sous antirétroviraux de peur d'être stigmatisés, et rejetés par tous. (Observatoire International des Prisons).

ADMINISTRATIONS

Un seul blocage administratif peut avoir des conséquences graves sur les conditions de vie d'une personne séropositive (perte des ressources). Il faut parfois attendre plusieurs mois avant de pouvoir de nouveau accéder à ses droits.

Toutes les formes d'exclusion ou de rejet tendent à accroître la vulnérabilité des personnes concernées et les rendent moins susceptibles d'adopter durablement des comportements favorables à leur santé.